

Procès-verbal

6^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville tenue le mardi 11 octobre 2022 à 19 hrs, à la salle du conseil de l'édifice Denis-Giguère au 305 rue Racine à Québec. Cette assemblée se tenait également en visio-conférence.

Étaient présents

Madame Lyse Pelletier	Présidente
Monsieur Marc Savard	Secrétaire
Monsieur Francis Bouchard	Trésorier
Madame Nancy Beaupré	Administratrice
Madame Isabelle Duchesneau	Administratrice
Monsieur Richard Lebel	Administrateur

Était absente

Madame Linda Duchaine	Administratrice
-----------------------	-----------------

Étaient également présents

Madame Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville-Des Châtel
Madame Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques

En plus des personnes mentionnées, 3 représentants de la Ville ont fait des présentations et 7 citoyens et citoyennes ont assisté à la rencontre.

QUORUM

Le quorum des membres du conseil d'administration est atteint.

6^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 11 octobre 2022, à 19 hrs

En salle et en visio-conférence

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Présentation du Service du transport et de la mobilité intelligente	19 h 05
3.1 Corridors scolaires	
3.2 Limites de vitesse	
3.3 Période de questions	
4. Dossiers concernant le quartier	19 h 50
4.1 Sécurité sur la rue du Golf	
4.2 Boîte à livre sur la rue Racine	
4.3 Participation à la mascarade de l'Halloween	
5. Dossiers du conseil de quartier	20 h 05
5.1 Projet de sécurité routière 2022 – ramassage des affiches	
5.2 Projet de sécurité routière 2023 – échéance 30 novembre	
5.3 Lancement de la Vision de la mobilité active de la Ville	
6. Période d'information de la conseillère municipale	20 h 15
7. Questions et commentaires du public	20 h 25
8. Activités des membres du conseil de quartier	20 h 40
8.1 Lettre de remerciement à Jean-Sébastien Mathon	
8.2 Spectacle de reconnaissance des bénévoles (12 octobre)	
8.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier (19 septembre et 4 octobre)	
9. Adoption des procès-verbaux	20 h 50
9.1 Corrections PVs du 1 ^{er} février au 3 mai 2022	
9.2 Adoption du PV du 7 juin 2022	
9.3 Adoption du PV du 6 septembre 2022	
10. Fonctionnement du conseil	20h 55
10.1 Suivi du budget	
10.2 Résolution pour le paiement des travaux de rédaction	
10.3 Correspondance	
10.3.1 Demande de visite du député provincial sortant	
11. Varia	21 h 00
12. Dates des prochaines rencontres (1 ^{er} novembre et 13 décembre) et levée de l'assemblée.	21 h 05

22-10-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Lyse Pelletier, présidente, salue l'assistance en salle et en ligne, les personnes de la Ville de Québec qui vont faire des présentations, ainsi que les membres du conseil de quartier.

22-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Pelletier fait la lecture de l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation. Des modifications sont faites à l'ordre du jour. Le point 6 (Période d'information de la conseillère municipale) devient le point 5. Le point 7 (Questions et commentaires du public) devient le point 6. Les points suivants de l'ordre du jour sont décalés.

Mme Pelletier informe l'assemblée qu'elle devra quitter vers 20 :30 et que c'est Mme Nancy Beaupré qui prendra le relais du suivi de l'ordre du jour.

M. Marc Savard propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié et Mme Isabelle Duchesneau appuie.

22-10-03 Présentations du Service du transport et de la mobilité intelligente

3.1 Corridors scolaires

M. Sergio Marquez Dacosta est chef d'équipe ingénieur à la planification du transport. De plus, il est responsable du volet de la coordination des cheminements scolaires. Il présente une mise en contexte de l'aménagement des corridors scolaires dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière de la Ville. Il explique les concepts considérés pour l'aménagement des corridors scolaires à travers la ville de Québec, dont la géométrie de la route, la signalisation lumineuse, le marquage au sol, la signalisation statique, la densité de circulation, ainsi que les diverses préoccupations des citoyens et l'existence d'infrastructures cyclo-piétonnes.

Dans l'arrondissement de la Haute-St-Charles, les 17 écoles primaires ont fait l'objet de ses travaux d'analyse. Dans le quartier de Loretteville, les 4 écoles primaires ont été étudiées.

Des corridors scolaires sont déjà aménagés pour l'école l'Aventure et la Source. L'école Château-d'Eau présente certains enjeux d'aménagement dus aux contraintes de géométrie de la rue du Golf. Plusieurs solutions sont présentement analysées pour sécuriser le milieu et permettre plus de mobilité active. L'aménagement de l'école Arc-en-ciel est aussi en analyse. Les enjeux sont notamment la construction de trottoirs et le stationnement des autobus, en raison de l'étroitesse des emprises, ainsi que la gestion de la circulation au carrefour de la rue Verret et Racine.

3.2 Révision des limites de vitesse

Mme Caroline Larouche, directrice à la planification du transport et à la conception routière, présente les processus et les critères d'analyse qui ont guidé la révision des limites de vitesse sur le territoire de la Ville, ainsi que des rues de l'arrondissement de la

Haute-St-Charles et du quartier de Loretteville. La révision avait pour but d'harmoniser les limites de vitesse sur l'ensemble des rues d'un quartier, ainsi que d'améliorer le respect des limites de vitesse affichées et réduire ainsi la vitesse des automobilistes. Elle évoque le critère du V85 (85^e percentile) qui est le critère clé pour identifier les écarts de vitesse entre la limite de vitesse affichée et celle pratiquée par les automobilistes. Plusieurs relevés ont été effectués pour vérifier la permanence de la vitesse pratiquée. De plus, une campagne de sensibilisation a été réalisée, notamment par l'installation d'afficheurs de vitesse et par de la surveillance policière afin d'inciter les automobilistes à respecter les limites de vitesse.

Les rues du quartier de Loretteville dont la limite de vitesse affichée est passée de 30 km/hrs à 40 km/hrs sont la rue St-Maurice, la rue de la Rivière Nelson et la rue du Golf.

3.3 Questions et commentaires des citoyens

Les représentants de la Ville répondent aux questions sur les problématiques identifiées par les citoyens et indiquent les mesures et les aménagements qui pourraient se faire pour solutionner certains des problèmes mentionnés. Les questions ou commentaires concernent, notamment :

- Est-ce qu'il y a des aménagements similaires pour les écoles secondaires ? Mme Larouche indique que pour l'instant il n'y a rien de prévu dans le cadre de la stratégie de sécurité routière de la Ville. Elle ajoute cependant que s'il y a des enjeux particuliers de bien vouloir les adresser au 311;
- La rue St-Maurice et l'intersection entre la rue St-Maurice et Johnny-Parent présenteraient des enjeux de sécurité auprès des enfants. Mme Larouche indique que des relevés de vitesse ont été faits aux différentes heures de la journée. Il reste à analyser ces relevés de vitesse et, par la suite, de considérer les mesures de régulation qui pourraient être mises en place;
- L'aménagement actuel de la piste cyclable sur la rue St-Maurice présenterait des problèmes de sécurité, près de la garderie. Une citoyenne demande s'il serait possible d'aménager la piste cyclable sur l'autre côté de la rue. M. Marquez indique qu'une analyse se fera sur cet aspect;
- Les rues perpendiculaires devraient aussi faire partie des corridors scolaires et non seulement les intersections, en prenant pour exemple la rue du Jardin à proximité de l'école Château-d'Eau où circulent beaucoup d'enfants à pied comme à vélo. M. Marquez indique que la rue du Jardin fait aussi partie des analyses;
- Des liens seraient à faire entre l'aménagement des corridors scolaires et l'aménagement de pistes cyclables pour favoriser la mobilité active et la sécurité. M. Marquez indique que la continuité de l'aménagement de la piste cyclable sur la rue du Golf est aussi sous analyse pour voir quel genre de piste cyclable serait la plus appropriée;
- Il faudrait aussi travailler sur la sensibilisation des automobilistes à adopter des comportements plus sécuritaires, en particulier les parents qui viennent chercher leurs enfants;

- Il faudrait aussi sensibiliser les enfants et les étudiants à adopter des comportements plus sécuritaires. Tous s'accordent pour dire que la responsabilité de la sécurité doit être partagée entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes;
- À une question posée sur la l'installation d'affiches avec silhouette d'enfants en milieu de rue, les représentants de la Ville indiquent que ce genre de mesures présentent des problèmes de sécurité, en raison des distractions qu'elles peuvent générer.
- Les représentants indiquent que la Ville favorise des intersections surélevées plutôt que l'installation de dos d'âne; ces derniers ne seraient pas du tout efficaces pour réduire la vitesse des automobilistes;
- À une question sur le fait de réduire la largeur des rues, les représentants indiquent qu'il y a plusieurs contraintes à le faire, notamment les infrastructures souterraines qui seraient à reconstruire et l'accès aux services publics, ce qui impliquent des coûts importants. Toutefois, lorsqu'il y a une opportunité, la Ville peut l'envisager.

3.4 Observations des vitesses sur la rue du Golf

M. Jérôme Nadeau, chef d'équipe de Vélo cité, présente les analyses des relevés de vitesse comparés à celles affichées de 50 km/hrs et de 40 km/hrs, une fois la limite abaissée sur la rue du Golf. Trois relevés de vitesse ont été effectués au printemps 2022. Tout dépendant des écarts entre la limite de vitesse affichée et la vitesse pratiquée, des solutions peuvent être mises de l'avant. Un écart entre 8 et 13 km/hrs a été observé.

M. Nadeau indique que la Ville va continuer la sensibilisation et la surveillance policière. Une demande de la Ville a été réitérée pour continuer la surveillance policière. Il indique également qu'il y aura au printemps 2023, l'ajout d'un panneau de limite de vitesse de 40 km/hrs, ainsi que des balises (bollards centre-rue) au milieu de la chaussée qui devraient sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse.

M. Mario Marchand, demande quelle est la distance prévue entre les bollards ? M. Nadeau indique qu'il n'y a pas vraiment de normes à cet égard. Pour M. Marchand, si la distance est trop grande, elle n'aura pas de conséquences sur la réduction de la vitesse des automobilistes. M. Nadeau indique que la Ville prendra exemple des projets qui ont bien fonctionné dans d'autres quartiers. Il remercie M. Nadeau pour les mesures qui seront mises en place. Il signale toutefois qu'il n'y a pas eu de surveillance policière depuis longtemps au coin de la rue Charles-Garnier et du Golf, et qu'elle devrait se faire régulièrement pour réduire la vitesse. M. Nadeau indique qu'il a refait une telle demande auprès du service de police de la Ville.

22-10-04 Dossiers concernant le quartier

4.1 Sécurité routière sur la rue du Golf

Pour faire suite aux discussions entre M. Nadeau et M. Marchand et pour assurer un suivi des mesures qui seront mises en place au printemps 2023, une résolution du conseil de quartier est soumise à l'assemblée pour être transmise à la Ville. Elle se lit comme suit :

Résolution CA-22-29

Suivi de la circulation sur la rue du Golf et de la mise en place de mesures de sécurité routière

- Considérant la demande de résidents de la rue du Golf, secteur entre la rue Mgr Cooke et la rue du Muguet-des-bois, concernant la réduction de la vitesse des automobilistes et de la densité de circulation, et dont le porte-parole est M. Mario Marchand;
- Considérant l'analyse des relevés de vitesse et du comptage de la densité de circulation faits par la Ville en 2022 sur cette rue;
- Considérant l'annonce de la Ville en cette assemblée de la mise en place de mesures d'atténuation pour réduire la vitesse des automobilistes qui circulent sur cette rue;
- Considérant qu'il doit s'agir d'une première étape et que celle-ci servira à évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour réduire la vitesse réelle des automobilistes ;
- Considérant que la vitesse réelle des automobilistes relevée par la Ville sur cette rue peut être différente de celle perçue par les résidents qui sont préoccupés par la sécurité de leurs enfants, notamment

Il est recommandé que d'ici un an sur ce secteur de la rue du Golf :

- La Ville effectue à nouveau des relevés de vitesse afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place sur la réduction de la vitesse des automobilistes;
- La Ville effectue à nouveau un comptage de la densité de circulation (nombre d'automobiles et de véhicules lourds);
- Le conseil de quartier, avec l'aide de M. Marchand, effectue un sondage auprès des résidents de ce secteur de la rue du Golf pour évaluer leur appréciation des mesures mises en place pour réduire la vitesse des automobilistes, et transmette les résultats à la Ville;
- La Ville mette en place de nouvelles mesures si les résultats des nouveaux relevés de vitesse et du sondage sont peu concluants à l'égard de la réduction de la vitesse des automobilistes et de la sécurité routière.

Sur la proposition de Mme Lyse Pelletier et appuyé par M. Francis Bouchard, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville achemine cette résolution à la Ville de Québec.

4.2 Boîte à livres sur la rue Racine

Une citoyenne a demandé récemment au conseil de quartier s'il était possible de remettre la boîte à livres qui était installée sur la rue Racine, près de l'église. Les membres du conseil reviendront sur cette question lors de la prochaine assemblée.

4.3 Participation à la mascarade de l'Halloween

À la suite d'une discussion, les membres du conseil de quartier ne voient pas la pertinence de faire une activité particulière du conseil dans le cadre de cette activité, plutôt festive.

5. Période d'information de la conseillère municipale

Mme Marie-Josée Asselin informe le conseil et les participants de l'assemblée sur les sujets suivants :

- **Mascarade de l'Halloween**

Mme Asselin expose les difficultés qui se sont présentées pour recruter une organisation en mesure de réaliser la mascarade, le 29 octobre prochain. Elle est satisfaite de la planification faite par l'organisme sans but lucratif *La maison hantée St-Étienne* et espère le succès de cette mascarade.

- **Revitalisation de la rue Racine**

Mme Asselin fait part qu'un comité, regroupant plusieurs directions et services de la Ville, est constitué pour discuter des enjeux liés à la revitalisation de la rue Racine. Le comité fait présentement l'inventaire de tous les immeubles et terrains vacants situés sur la rue Racine et les rues environnantes.

M. Savard revient sur la difficulté de mobiliser la communauté des gens d'affaires de la rue Racine pour favoriser sa revitalisation. Il indique que personne ne veut prendre en charge ce genre d'association. Il voudrait bien s'engager mais ne veut pas être seul à supporter la formation d'un tel regroupement. Mme Asselin explique le processus pour constituer un regroupement de gens d'affaires de la rue Racine et pour faciliter leur engagement.

Mme Asselin indique que le Momentum est bon pour favoriser la revitalisation de la rue Racine et qu'il faut en profiter pour enclencher le processus de mobilisation et de regroupement des gens d'affaires, quitte à cogner à chacune des portes des commerces. Une subvention de la Ville allant jusqu'à 25 000 \$ est disponible pour les commerçants qui veulent s'installer sur la rue Racine.

- **Projets sur la rue Racine et ses environs:**

Mme Asselin fait l'état d'avancement des divers projets de construction et conversion de certains des terrains vacants ou vendus sur les rues du quartier.

Le terrain de l'ancienne station-service Irving (80 rue Racine) pourrait être développé conjointement avec la Ville et la communauté Wendake. Le terrain n'est pas encore à vendre et le zonage est restrictif comme usage.

Un projet de développement a été présenté sur l'ancien terrain de la station de taxi, coin Valcartier et Racine.

L'immeuble de l'ancienne entreprise *Meuble Morais* serait converti en une garderie.

L'immeuble de l'ancienne boucherie Durand a été visitée par le service de police pour signifier au propriétaire que le premier étage est zoné commercial et que l'on ne peut pas faire de résidentiel au rez-de-chaussée.

- **Terrain sur le boulevard Ste-Claude**

M. Lebel demande où est rendu le projet de déboisement des terrains de l'entreprise Groupe Dallaire sur le boulevard Ste-Claude. Mme Asselin souligne que l'entreprise n'a pas encore reçu l'autorisation de la Ville pour commencer des travaux de déboisement.

- **Participation de M. Robert Lepage**

Mme Duchesneau demande si la rencontre avec M. Robert Lepage pour réaliser des événements a donné des résultats. Mme Asselin répond que l'ouverture de M. Lepage a été moyen en raison de ses nombreuses activités et réalisations présentement en cours, mais qu'il demeure intéressé pour collaborer à des projets futurs.

6. Dossiers du conseil de quartier

6.1 Projet de sécurité routière 2022 – ramassage des affiches

Les membres indiquent qu'il n'est pas nécessaire de ramasser les affiches installées sur les terrains privés. M. Marc Savard se rend disponible pour ramasser les affiches qui ont été installées sur les lieux publics, comme les écoles, les parcs et les résidences pour personnes âgées. Il s'offre aussi pour les conserver dans son entreprise jusqu'à l'année prochaine. Il demande d'avoir la liste des endroits publics où des affiches ont été installées.

6.2 Projet de sécurité routière 2023 – échéance 30 novembre 2022

Un nouvel appel de projet de la Ville dans le cadre de sa stratégie de sécurité routière est fait pour les conseils de quartier qui désirent présenter un projet pour l'année 2023. Les membres du conseil ne trouvent pas pertinent de présenter un nouveau projet. L'argent déjà remis au conseil de quartier en 2022 sera largement suffisant pour réaliser un nouveau projet l'année prochaine.

M. Savard se demande si le présent projet vaut la peine d'être reconduit l'année prochaine, en raison du vol et des bris de plusieurs affiches. Les membres du conseil concluent qu'il faut en reparler lors d'une prochaine assemblée pour planifier un nouveau projet, le cas échéant.

6.3 Lancement de la Vision de la mobilité active de la Ville

Mme Beaupré souligne le lancement de la Vision de la mobilité active de la Ville et de la période de consultations publiques qui se tient jusqu'à la fin novembre. Les informations sont sur le site Web de la Ville. Mme Beaupré demande aux membres s'ils veulent transmettre des commentaires à cet égard. Mme Asselin indique qu'une résolution du conseil de quartier des Châtelers a été transmise à la Ville pour appuyer cette vision. Pour elle, il serait intéressant que le conseil de Loretteville fasse une démarche similaire. Mme Dominique Gagnon va transmettre la résolution du conseil des Châtelers aux membres. Les membres du conseil en reparleront à la prochaine rencontre.

7. Activités des membres du conseil de quartier

7.1 Lettre de remerciement à Jean-Sébastien Mathon

Mme Dominique Gagnon n'a pas encore reçu la lettre. Mme Pelletier lui transmettra.

7.2 Spectacle de reconnaissance des bénévoles (12 octobre)

Personne du conseil de quartier ne se s'est inscrit pour participer à cette activité.

7.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier (19 septembre et 4 octobre)

Mme Beaupré informe le conseil que Mme Pelletier a participé aux rencontres de la Table vélo qui portaient sur la Vision de la mobilité active de la Ville. Elle a insisté sur les liens à faire entre l'aménagement des corridors scolaires et l'aménagement de pistes cyclables pour rendre plus sécuritaires les rues empruntées par les enfants à vélo.

8. Adoption des procès-verbaux

8.1 Corrections PV 1^{er} février au 3 mai 2022

Mme Beaupré informe que les PVs du 1^{er} février au 3 mai 2022 ont seulement été corrigés pour faire correspondre les numéros des résolutions; leur contenu n'a pas été modifié. Aucune adoption n'est alors nécessaire.

8.2 Adoption du PV du 7 juin 2022

M. Bouchard propose, appuyé par Mme Duchesneau, l'adoption du procès-verbal.

8.3 Adoption du PV du 6 septembre 2022

M. Lebel propose, appuyé par M. Savard, l'adoption du procès-verbal.

9. Fonctionnement du conseil

9.1 Suivi du budget

M. Bouchard indique que le budget total du conseil est actuellement de 4515,68 \$, incluant le 3447,55 \$ restant de la subvention de la Ville pour le projet de sécurité routière 2022.

9.2 Résolution pour le paiement des travaux de rédaction

Aucune résolution n'est nécessaire pour la rédaction du présent PV.

9.3. Correspondance

9.3.1 Demande de visite du député provincial sortant

Mme Beaupré demande si les membres du conseil sont intéressés à recevoir M. Sylvain Lévesque, de la Coalition Avenir Québec, et député du comté de Chauveau à venir présenter ses projets et priorités concernant le quartier de Loretteville. Les membres conviennent de l'inviter à une prochaine assemblée.

10. Varia

Mme Asselin suggère que nous fassions une petite activité des membres du conseil au mois de décembre pour souligner la période des fêtes.

11. Dates des prochaines réunions (1^{er} novembre et 13 décembre) et levée de l'assemblée

Mme Gagnon indique que l'assemblée du 6 décembre est reportée au 13 décembre en raison d'un conseil d'arrondissement de la Haute-St-Charles à cette même date.

Mme Beaupré propose la levée de l'assemblée, appuyé par Mme Duchesneau.

Lyse Pelletier, Présidente

Marc Savard, Secrétaire